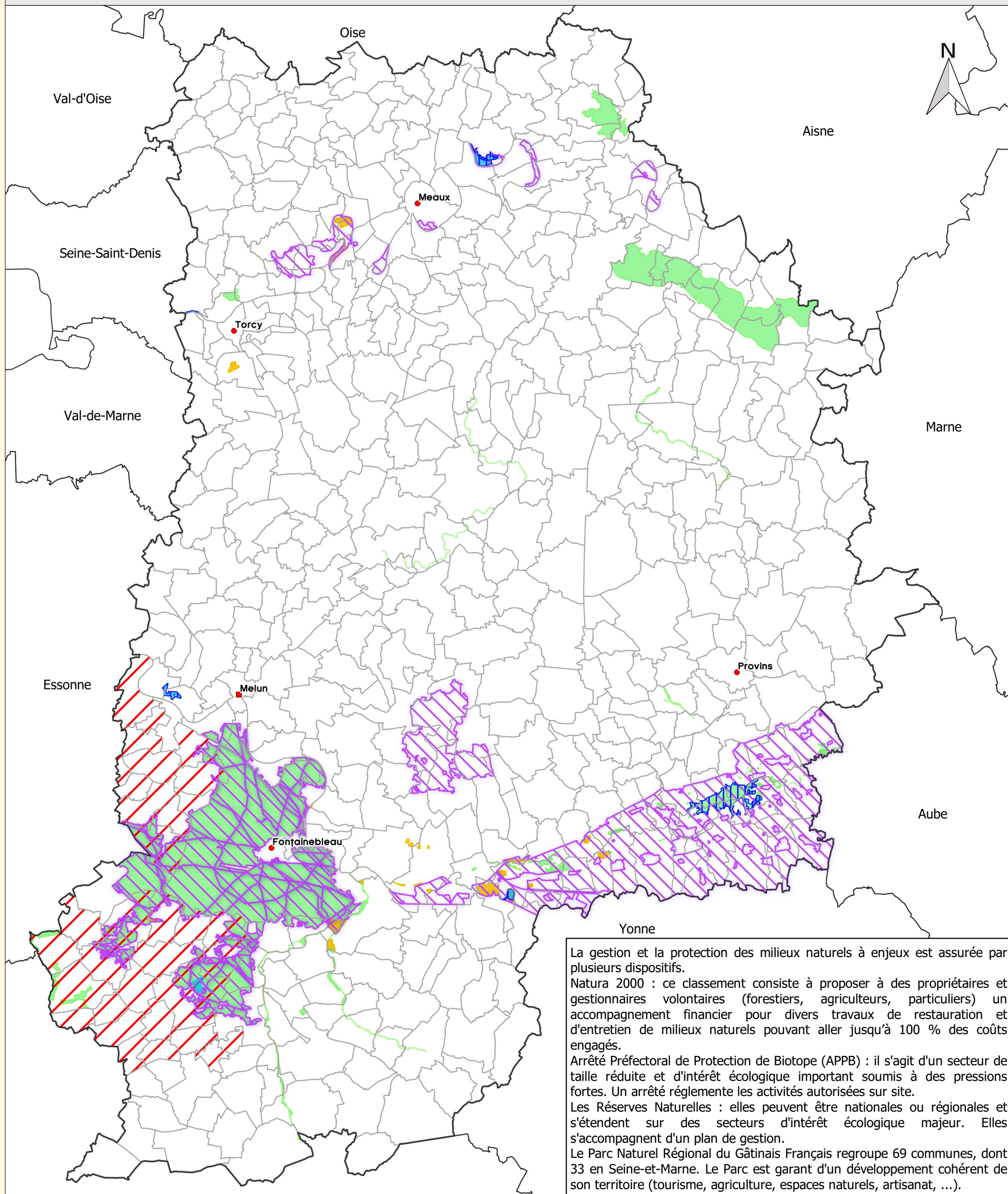


LES ZONAGES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE EN SEINE-ET-MARNE



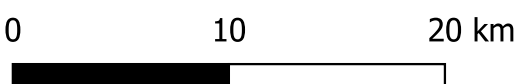
La gestion et la protection des milieux naturels à enjeux est assurée par plusieurs dispositifs.

Natura 2000 : ce classement consiste à proposer à des propriétaires et gestionnaires volontaires (forestiers, agriculteurs, particuliers) un accompagnement financier pour divers travaux de restauration et d'entretien de milieux naturels pouvant aller jusqu'à 100 % des coûts engagés.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) : il s'agit d'un secteur de taille réduite et d'intérêt écologique important soumis à des pressions fortes. Un arrêté réglemente les activités autorisées sur site.

Les Réserves Naturelles : elles peuvent être nationales ou régionales et s'étendent sur des secteurs d'intérêt écologique majeur. Elles s'accompagnent d'un plan de gestion.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français regroupe 69 communes, dont 33 en Seine-et-Marne. Le Parc est garant d'un développement cohérent de son territoire (tourisme, agriculture, espaces naturels, artisanat, ...).



- | | |
|--|--|
| Arrêté de Protection de Biotope | Parc Naturel Régional
Le Gâtinais Français |
| Natura 2000
Zones de Protection Spéciale | Réserves
Réserves Naturelles Régionales |
| Zone Spéciale de Conservation | Réserve Naturelle Nationale |